

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue mercredi le 4 février 2015 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de M. le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-02-022 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

15-02-023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 4 février 2015.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 janvier 2015
4. Période de questions/intervenants
5. Sécurité incendie
 - 5.1 Règlement numéro 14-107 décrétant une grille de tarification portant sur l'utilisation des véhicules et des équipements du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague – Adoption
6. Aménagement
 - 6.1 Développement de la rue Domaine du Huard – Demande d'autorisation pour ouverture de rue transversale à la route 236 – Appui de la Municipalité et demande au MTQ
 - 6.2 Règlement numéro 14-110 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Adoption
7. Administration générale / Service du greffe
 - 7.1 Fondation Rues Principales
 - Octroi d'un contrat pour l'An 1
 - Nomination d'un élu pour siéger au sein d'un comité de travail
 - 7.2 Calendrier des séances – Report de la séance du 4 mars au 11 mars 2015
 - 7.3 Autorisation de signature conférée à l'adjointe à la direction en cas d'absence de la directrice générale
 - 7.4 Prévisions budgétaires et quote-part relative au transport adapté aux personnes à mobilité réduite – Approbation
 - 7.5 Comité régional de gestion des matières résiduelles et de l'environnement – Nomination de la directrice générale, représentante des municipalités rurales
 - 7.6 Bulletins municipaux 2015 – Octroi du contrat à Communidée
 - 7.7 Réaménagement de la bibliothèque – Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux
 - 7.8 Réaménagement des bureaux administratifs – Octroi de contrats (ou autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation)
 - Architectes : conception des plans et devis
 - Ingénieurs : services-conseils en ingénierie

- 7.9 Développement résidentiel aux abords du canal
 - Accusé réception de l'offre déposée par Développement SIMI et demande de délai supplémentaire pour analyse
 - Services juridiques et financiers – Octroi du contrat à Raymond, Chabot, Grant, Thornton
- 7.10 Refonte du site Internet – Octroi du contrat
- 7.11 Analyse des besoins et plan directeur d'aménagement des parcs – Octroi du contrat à Ici & Là COOP d'aménagement
- 7.12 Comptes à payer
- 8. Varia
 - 8.1 Tirage au sort – Location de la salle Éveline-Meloche pour la période des Fêtes
- 9. Levée de la séance

ADOPTÉ

15-02-024 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2015

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
 Appuyé par M. Christian Brault
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2015.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

SÉCURITÉ INCENDIE

15-02-025 RÈGLEMENT NUMÉRO 14-107 DÉCRÉTANT UNE GRILLE DE TARIFICATION PORTANT SUR L'UTILISATION DES VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – ADOPTION

ATTENDU que le service de sécurité incendie pourrait avoir à se déplacer pour prévenir ou combattre un incendie;

ATTENDU que de ce fait, la Municipalité pourrait encourir des déboursés importants;

ATTENDU en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), la Municipalité peut prévoir un mode de tarification pour financer certains de ses services;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt général de la Municipalité et de ses citoyens qu'un tel règlement sur la tarification soit adopté;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. François Leduc lors de la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2014;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
 Appuyé par M. Jean-François Poirier
 Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 14-107 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DOMAINE DU HUARD – DEMANDE D'AUTORISATION POUR OUVERTURE DE RUE TRANSVERSALE À LA ROUTE 236 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

En regard de ce dossier, des informations étant manquantes il est convenu de reporter ce sujet à une prochaine séance du conseil.

15-02-026 RÈGLEMENT NUMÉRO 14-110 PORTANT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut adopter un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU que le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doit être conforme au nouveau Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauharnois-Salaberry en vigueur et à son document complémentaire;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU l'avis de motion donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2014;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil du 7 janvier 2015;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 4 février 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Qu'un règlement portant le numéro 14-110 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

15-02-027 PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DU NOYAU VILLAGEOIS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX – AN 1

ATTENDU qu'il y a lieu de poursuivre le travail déjà amorcé relativement à la planification du développement du noyau villageois de la Municipalité;

ATTENDU l'offre de service de l'organisme Fondation Rues Principales déposée à la Municipalité, laquelle s'échelonne sur trois ans de collaboration;

ATTENDU que l'offre totalise un montant de 26 800 \$ pour la réalisation des travaux associés à l'An 1;

ATTENDU qu'un contrat de gré à gré peut être accordé compte tenu que Fondation Rues Principales est un organisme sans but lucratif et conformément à l'article 938 du Code Municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à l'organisme Fondation Rues Principales pour la réalisation des travaux associés à l'An 1, selon l'offre de service présentée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce contrat.

ADOPTÉ

15-02-028 PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DU NOYAU VILLAGEOIS – NOMINATION D'UN ÉLU AFIN DE SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION

ATTENDU la résolution numéro 15-02-028 octroyant à Fondation Rues Principales un contrat pour la planification du développement du noyau villageois;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre en place un comité de gestion, de concert avec Fondation Rues Principales, afin d'encadrer, de guider et de coordonner la mise en œuvre du processus;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant élu afin de siéger à ce comité;

ATTENDU l'intérêt manifesté par Mme Mélanie Genesse à y siéger;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

De nommer la conseillère Mme Mélanie Genesse, représentante élue, afin de siéger au comité de gestion pour la planification du développement du noyau villageois de la Municipalité.

ADOPTÉ

15-02-029 CALENDRIER DES SÉANCES – REPORT DE LA SÉANCE DU 4 MARS AU 11 MARS 2015

ATTENDU la résolution numéro 14-172 établissant le calendrier 2015 des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU la volonté des élus de reporter la séance du 4 mars au 11 mars, tenant compte de l'absence envisagée de plusieurs élus durant la première semaine du mois de mars;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De reporter la séance ordinaire du conseil du 4 mars au 11 mars 2015.

Que la séance se tienne au même endroit et à la même heure, soit à la Salle Éveline-Meloche, à 20 h.

ADOPTÉ

15-02-030 AUTORISATION DE SIGNATURE CONFÉRÉE À L'ADJOINTE À LA DIRECTION EN CAS D'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU qu'actuellement les chèques doivent comporter la signature du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en l'absence du maire celle de la mairesse suppléante;

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière peut être absente de la municipalité sur une période à plus ou moins longue échéance;

ATTENDU que les factures doivent être payées selon les ententes prises avec les fournisseurs et/ou lorsque les dépenses ont été autorisées par le conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser comme signataire l'adjointe à la direction, Mme Manon Darche, en cas d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

15-02-031 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART RELATIVE AU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service régional de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2015 relatives au transport adapté aux personnes à mobilité réduite ainsi que du tableau des quotes-parts 2015 des municipalités participantes;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les prévisions budgétaires du transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2015 telles que déposées lors de l'assemblée des représentants des municipalités desservies par le Service du transport adapté tenue le 10 décembre 2014.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague verse à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield la somme de 3 855,27 \$ à titre de contribution pour l'année 2015.

ADOPTÉ

15-02-032 COMITE REGIONAL DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION DE LA DIRECTRICE GENERALE, REPRESENTANTE DES MUNICIPALITES RURALES

ATTENDU l'existence du Comité régional de gestion des matières résiduelles et de l'environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU les règles de régie interne de ce comité définissant la composition du comité;

ATTENDU qu'un poste doit être comblé par un représentant des municipalités rurales;

ATTENDU l'intérêt manifesté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Dany Michaud, à y siéger;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De nommer Mme Dany Michaud représentante des municipalités rurales au sein du Comité régional de gestion des matières résiduelles et de l'environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

15-02-033 BULLETINS MUNICIPAUX 2015 – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION

ATTENDU la nécessité de poursuivre en 2015 la production et la distribution du bulletin municipal le Gazouilleur à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU la qualité du travail effectué l'an dernier par la firme Communidée Services Conseils et la satisfaction de la direction générale et des élus à cet effet;

ATTENDU l'offre de service de la firme Communidée Services déposée à la Municipalité pour la conception et l'impression de six bulletins municipaux pour l'année 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme Communidée Services Conseils, au montant 14 550 \$ taxes en sus, pour la production et l'impression de six publications du bulletin municipal Le Gazouilleur pour l'année 2015-2016.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

15-02-034 RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de procéder au réaménagement et à l'agrandissement de sa bibliothèque;

ATTENDU la présentation aux élus du projet ainsi que les plans de réaménagement conçus par la firme J Dagenais architectes;

ATTENDU la nécessité d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement par un entrepreneur;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ

15-02-035 RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de procéder au réaménagement des bureaux administratifs;

ATTENDU la présentation aux élus du projet ainsi que les plans de réaménagement conçus par la firme d'architectes Massicotte & Dignard;

ATTENDU l'offre de service déposée au conseil par la firme d'architectes pour la réalisation des plans et devis au montant de 12 063,89 \$ et pour la surveillance des travaux au montant de 5 253,75 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme d'architectes Massicotte & Dignard pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux relativement au projet de réaménagement des bureaux administratifs de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

15-02-036 RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES-CONSEILS EN INGÉNIERIE

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de procéder au réaménagement des bureaux administratifs;

ATTENDU la présentation aux élus du projet ainsi que les plans de réaménagement conçus par la firme d'architectes Massicotte & Dignard;

ATTENDU l'offre de service déposée au conseil par la firme exp pour la réalisation des plans relatifs aux travaux d'ingénierie au montant de 18 527 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme exp pour la réalisation des plans relatifs aux travaux d'ingénierie relativement au projet de réaménagement des bureaux administratifs de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

15-02-037 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AUX ABORDS DU CANAL DE BEAUHARNOIS – ACCUSÉ RÉCEPTION DE L’OFFRE DÉPOSÉE PAR DÉVELOPPEMENT SIMI ET DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR ANALYSE

ATTENDU la lettre d’intention déposée par Développement SIMI le 7 janvier 2015 relativement à l’acquisition de terrains appartenant à la Municipalité (ci-après appelée « lettre d’intention »);

ATTENDU que Développement SIMI entend développer un projet domiciliaire sur ces terrains, échelonné sur plusieurs années;

ATTENDU que la Municipalité a un intérêt à ce qu’un tel développement domiciliaire ait lieu;

ATTENDU que les conditions contenues dans la lettre d’intention pourraient éventuellement faire l’objet d’une approbation par le conseil ou d’une contre-proposition;

ATTENDU que le conseil ne peut, dans le délai d’acceptation prévu à la lettre d’intention, se prononcer définitivement sur l’ensemble des conditions énoncées;

ATTENDU qu’un délai supplémentaire est requis par le conseil afin de pouvoir étudier plus amplement l’acceptabilité des conditions de la lettre d’intention;

ATTENDU que le conseil est prêt à s’engager auprès de Développement SIMI à ce qu’il ne requiert pas d’autres lettres d’intention ou d’offres d’achat de tiers pendant le délai d’acceptation de la lettre d’intention;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De demander à Développement SIMI de fournir à la Municipalité un délai supplémentaire de 60 jours à compter du 20 février afin de répondre à la lettre d’intention du 7 janvier 2015.

De confirmer auprès de Développement SIMI que la Municipalité ne requerra pas de lettre d’intention ou d’offre d’achat à des tiers pendant le délai ci-dessus mentionné.

ADOPTÉ

15-02-038 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AUX ABORDS DU CANAL DE BEAUHARNOIS – OCTROI D’UN CONTRAT POUR ANALYSE DE L’OFFRE D’ACHAT

ATTENDU la résolution numéro 15-02-038 accusant réception d’une offre d’achat présentée par Développement SIMI pour le développement d’un projet domiciliaire sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l’analyse de cette offre et y étudier l’acceptabilité des conditions y figurant;

ATTENDU la nécessité de s’adjoindre des services professionnels juridiques et financiers d’une firme pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU l’offre de service déposée par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton relativement à ce mandat, au montant de 10 900 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour l'analyse de l'offre d'achat déposée par Développement SIMI pour le développement d'un projet domiciliaire sur le territoire de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

15-02-039 REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à la refonte du site Internet de la Municipalité et d'y mettre à jour son contenu et son visuel, celui-ci étant désuet;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancée auprès de deux firmes spécialisées en conception de sites Internet;

ATTENDU que la firme offrant le produit répondant le mieux aux besoins de la Municipalité est Zel agence de communication, proposant une offre de 7 680 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme Zel agence de communication pour procéder à la refonte du site Internet de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

15-02-040 ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ANALYSE DES BESOINS DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité souhaite développer une vision claire de la gestion et de l'emplacement de ses espaces verts;

ATTENDU que pour ce faire, la Municipalité doit procéder à l'élaboration d'un plan directeur visant à valider ses besoins actuels et futurs en matière d'espaces verts et de loisirs;

ATTENDU l'offre de service déposée par *Ici & Là COOP d'aménagement* relativement à l'analyse des besoins de la Municipalité et à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement des parcs;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à *Ici et Là COOP d'aménagement* pour l'analyse des besoins de la Municipalité et l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement des parcs.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

15-02-041 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 282 125,19 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

TIRAGE AU SORT DE LA SALLE ÉVELINE-MELOCHE – PÉRIODE DES FÊTES 2015-2016

Le résultat du tirage au sort de la salle Éveline-Meloche pour la période du 15 décembre 2015 au 15 janvier 2016 va comme suit :

27 décembre 2015 :	Danielle Jetté / Robert Brault
1 ^{er} janvier 2016 :	Claude Beaulieu
2 janvier 2016 :	Yvon Myre
9 janvier 2016 :	Maurice Lefebvre

15-02-042 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 27.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière